

Approuvé
le 16 mars 2017

Exécutoire
le 18 mars 2017

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

QUIMPER

quimper.bzh

AGIR POUR SA VI(LL)E



PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

QUIMPER

quimper.bzh

AGIR POUR SA VI(LL)E

VILLE DE  QUIMPER



LE PROJET

AGIR POUR HABITER LA VILLE-CENTRE

06

- P. 06 Accueillir 72 000 habitants en 2030
- P. 07 Optimiser son cadre de vie
- P. 08 Affirmer une identité et une dynamique de quartiers
- P. 09 Offrir un habitat ouvert à toutes les familles et à toutes les générations
- P. 10 Entreprendre les mutations et créer de nouveaux quartiers
- P. 11 Carte

AGIR POUR ENTREPRENDRE ET TRAVAILLER

12

- P. 12 Poursuivre la dynamique économique et de création d'emplois sur Quimper
- P. 13 Se positionner comme le pivot du commerce cornouaillais
- P. 14 Préserver l'agriculture, l'horticulture et le maraîchage par la limitation de l'étalement urbain
- P. 15 Cultiver l'identité et l'attractivité de la capitale de la Cornouaille
- P. 16 Carte

AGIR POUR UNE VILLE VERTE ET BLEUE

17

- P. 17 Incrire la transition énergétique au cœur du projet
- P. 18 Economiser les ressources
- P. 19 Prévenir les risques, nuisances et pollutions
- P. 20 Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et la biodiversité
- P. 21 Valoriser le paysage, les vues et perspectives
- P. 22 Carte

AGIR POUR ACCÉDER ET MIEUX SE DÉPLACER DANS LA VILLE-CENTRE

23

- P. 23 Faire de Quimper la porte d'entrée de la Cornouaille
- P. 24 Articuler le développement de la ville avec la politique des transports et des déplacements
- P. 25 Améliorer la qualité des modes de déplacements et l'accès au cœur de ville et centralités
- P. 26 Favoriser l'accessibilité et le développement des communications numériques du territoire
- P. 27 Carte



LE PROJET

PLAN LOCAL D'URBANISME

QUIMPER

Au cœur du Pays de Cornouaille fort de 340 000 habitants, la commune de Quimper ville-centre de l'agglomération doit aujourd'hui faire face à plusieurs défis de taille en matière d'aménagement et de développement durable.

Son ambition s'appuie sur un modèle de développement qui concilie attractivité démographique, dynamisme et innovation économique, équité sociale et valorisation de la qualité de vie qui fait sa réputation.

Sa structure urbaine présente en effet un support de diversité sociale et de dynamique économique. Il s'agit d'organiser la capacité de Quimper à demeurer attractive et accessible pour toutes les familles et toutes les générations, afin de retrouver une dynamique démographique ambitieuse en s'appuyant sur le renforcement et le développement de ses valeurs : solidarité, qualité de vie, animation, accès à la nature, équilibre...

Forte de son identité culturelle et architecturale, elle souhaite tirer parti de l'ensemble de ses atouts afin de conforter son attractivité et amplifier son rayonnement tant comme moteur économique qu'en offre structurante en matière de services, commerces, équipements sportifs, culturels et éducatifs.

Pour y parvenir, sa démarche de développement urbain n'en est pas moins volontariste, guidée par des objectifs :

- d'économie de l'espace, en limitant la consommation des espaces agricoles et naturels,
- de réduction des impacts environnementaux et énergétiques,
- de promotion d'une ville solidaire pour tous, respectueuse des générations (urbaine, humaine et sociale),
- de renforcement des fonctions urbaines et dynamiques économiques.

Ainsi au-delà de ses limites communales Quimper, capitale de Cornouaille, s'affirme et se développe.



Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit les orientations générales stratégiques et les choix fait par la ville de Quimper en matière d'urbanisme, d'aménagement et d'environnement.

Il est issu d'un travail d'analyse des besoins et des enjeux d'aménagement et de développement du territoire émanés du diagnostic, de l'état initial de l'environnement, de la compatibilité avec les documents urbains locaux et supra-communaux (Agenda 21, Schéma de Cohérence Territorial de l'Odet, Programme Local de l'Habitat de Quimper Communauté, Plan Climat Energie Territorial de Quimper Communauté, ...), de la concertation menée avec les habitants.

Il constitue une présentation synthétique de la vision du territoire communal à horizon 2030 (soit sur 14 ans) et le cadre de référence de son développement dans le respect des principes essentiels qui régissent les documents d'urbanisme :

- le principe d'équilibre,
- le principe de diversité,
- le principe de respect de l'environnement.

Ainsi, conformément au code de l'urbanisme, ce PADD traduit une ambition politique de développement au travers d'actions concrètes en matière : de mixité et d'équilibre social de l'habitat, de développement économique, de préservation de l'environnement, d'organisation des transports et déplacements, de développement des communications numériques, d'équipements commerciaux, de services, de loisirs...

Il définit et intègre également la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Lecture du PADD : Les objectifs figurent dans les encarts de couleurs. Les autres dispositions relèvent de textes d'accompagnement.

AGIR POUR HABITER **PLU** LA VILLE-CENTRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

QUIMPER



En réponse au ralentissement de sa démographie et de la diminution de son poids au sein de Quimper Communauté et de la Cornouaille, Quimper affiche son ambition : créer les conditions d'une croissance démographique soutenue pour assurer le maintien de sa population et l'accueil de nouveaux habitants dans le respect des principes de mixité sociale, générationnelle et urbaine. Au coeur de cette ambition : assurer une offre de logements diversifiée, innovante et accessible à tous dans un cadre de vie exceptionnel que Quimper met en valeur.

ACCUEILLIR 72 000 HABITANTS EN 2030

Basé sur une croissance démographique annuelle de +0,74%, le scénario de croissance retenu correspond à celui projeté par l'INSEE pour la Cornouaille à l'horizon 2040. Ce scénario, audacieux mais cohérent avec la volonté de recentrer le développement urbain sur les centralités existantes, vise à asseoir Quimper dans son statut de ville-centre d'agglomération et de capitale de la Cornouaille.

Comment ?

En ralentissant tout d'abord la diminution de la taille des ménages quimpérois en le projetant à 1,7 personnes par ménage et en engageant un rééquilibrage de la dynamique démographique au profit de la ville-centre. En effet, la première variable influant sur l'effet démographique de Quimper est la diminution de la taille des ménages (1,91 personnes par ménage en 2009). Si ce phénomène semble inéluctable, le débat porte sur le rythme de cette diminution (qui, si aucune action

n'était engagée, se porterait à 1,6 personnes par ménage en 2030). Considérant donc que la baisse de la taille des ménages peut être freinée par l'accueil de jeunes ménages avec enfants, le projet mise précisément sur leurs installations dans la ville-centre.

Pour y parvenir, Quimper favorise le parcours résidentiel et permet aux familles qui le souhaitent de rester vivre en ville (quels que soient leurs situations ou leurs niveaux de revenus) et d'accueillir tous ceux qui viennent participer à son développement.

Concrètement, ce sont au minimum 7000 logements qui doivent être construits entre 2017 et 2030, conditionnés par une disponibilité de réserves foncières existantes maîtrisées et réparties de manière équilibrée sur le territoire.

POUR SATISFAIRE CETTE AMBITION, LE SCÉNARIO RETENU AFFICHE UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ANNUELLE DE + 0,74%. IL SE TRADUIT ENTRE 2017 ET 2030 PAR :

- ▶ L'accueil de 8 500 habitants supplémentaires
- ▶ L'accueil des familles pour ralentir la diminution de la taille moyenne des ménages : 1,70 personne/ménage en 2030
- ▶ La construction et remise sur le marché de logements vacants : 7 000 logements soit 500 logements/an

OPTIMISER SON CADRE DE VIE



Consciente de son cadre de vie exceptionnel, Quimper souhaite favoriser la densité de son tissu urbain, autour de ses centralités constituées et à créer. Cette volonté passe par la réalisation privilégiée d'opérations sur le foncier disponible au sein des quartiers existants, ainsi que par des opérations de renouvellement urbain.

La valorisation du parc de logements existants, pour préserver son attractivité, poursuit plusieurs objectifs : l'adaptation des logements au vieillissement et à la perte d'autonomie ; l'amélioration de la qualité énergétique du parc ; la rénovation des façades...

Les opérations de renouvellement urbain permettent également un travail sur la densité des formes urbaines ainsi que leur mixité.

Quant aux extensions urbaines futures, elles sont réalisées en continuité de l'urbanisation, de manière à maîtriser l'étalement urbain et à limiter les coûts d'extension des réseaux. Quimper souhaite y promouvoir des formes urbaines plus économies en espace et en énergie.

Parallèlement, l'urbanisation des hameaux et villages dans le tissu rural est limitée pour stopper l'étalement urbain et le mitage de l'espace agricole.

MAÎTRISER LA CONSOMMATION FONCIÈRE, FAVORISER LE RENOUVELLEMENT URBAIN ET LA DENSIFICATION

- ▶ Réaliser 30% minimum des constructions en renouvellement urbain et comblement des dents creuses. Le projet de PLU projette en ce sens plus de 60 % de son développement en renouvellement urbain (notamment par le développement de projets individuels de mutations et de comblement qui représentent un potentiel d'environ 125 logements/an et le renouvellement urbain de quartiers comme l'Hippodrome ou Kervilou)
- ▶ Fixer la consommation foncière maximum en habitat à 160 ha dont 112 ha en extension entre 2017 et 2030 inclus
- ▶ Offrir des terrains à bâtir répartis sur la commune, à travers des quartiers optimisant la taille des parcelles et recherchant du lien social notamment par la qualité des espaces communs
- ▶ Atteindre, pour les nouvelles opérations, une densité moyenne minimum de 35 logements par hectare sur l'ensemble de la commune et de 80 logements par hectare pour le centre-ville ancien et les quartiers denses. La projection du PLU atteind en ce sens sur la ville 39,6 logements/ha
- ▶ Veiller à assurer une diversité des formes urbaines et typologies de logements au sein des quartiers

FAIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PAYSAGES LA TRAME DU DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT

- ▶ Placer les éléments environnementaux et paysagers qualitatifs (haies, trame verte et bleue, zones humides, vallons..) au cœur des projets d'aménagement et de la conception de nouveaux quartiers ;
- ▶ Permettre l'aménagement qualitatif d'aires de loisirs, d'espaces publics verts de plein-air en lien avec l'habitat...

AFFIRMER UNE IDENTITÉ ET UNE DYNAMIQUE DE QUARTIERS



Le projet d'aménagement d'une ville se décline à l'échelle du quartier. C'est à cette échelle que l'ambiance et la qualité de vie sont ressenties par les habitants. Le quartier est un lieu de proximité et surtout un lieu habité. Si la présence de logements adaptés aux attentes des habitants est essentielle pour apprécier la qualité des conditions de vie, c'est également dans les espaces publics des quartiers que les habitants se rencontrent au gré de déplacements quotidiens vers les écoles, les commerces et services de proximité et que le lien social se tisse.

Quimper développe depuis de nombreuses années une politique soutenue en matière d'équipements de proximité, dans les anciens et nouveaux quartiers en fonction des besoins de la population et de ses évolutions. Cette politique en faveur des quartiers est d'autant plus essentielle dans une commune de grande superficie issue du regroupement de quatre communes en 1960. Le projet de territoire souhaite amplifier cette politique de proximité afin de renforcer la qualité

du cadre de vie et de valoriser ce "bien vivre ensemble". Il s'appuie principalement sur son offre de services et d'équipements de proximité, et permet la mobilité et la liberté de déplacements pour tous. Le projet affiche également pour objectif le renforcement de l'attractivité du centre-ville en confortant ses fonctions et en améliorant la qualité de ses espaces publics. Le centre-ville est conforté dans son rôle d'espace commun à tous : ceux qui résident à Quimper et qui y travaillent, aux habitants de l'agglomération et à ceux qui la visitent.

Les centralités sont renforcées en développant notamment les pôles de quartiers et les équipements de proximité afin d'assurer des services aux habitants avec un objectif de cohésion sociale.

Les nouveaux secteurs de développement sont conçus comme de véritables nouveaux quartiers offrant fonctionnalités et espaces publics de qualité.



POURSUIVRE UNE DYNAMIQUE DE RENOUVELLEMENT AU SEIN DE QUARTIERS STRATÉGIQUES :

- ▶ Gare, Providence, Hippodrome, Gourmelen, Locmaria, Kervilou, Kermoysan...



ORGANISER DES ESPACES DE VIE DYNAMIQUES AU SEIN DU CENTRE-VILLE ET DES CENTRALITÉS DE QUARTIERS

- ▶ Favoriser la densité dans le centre-ville et les centralités
- ▶ Renforcer l'offre de services, d'équipements et de commerces diversifiés dans le centre-ville et les centralités
- ▶ Aménager dans les quartiers des zones 30, des voies partagées
- ▶ Assurer un éclairage sécurisé des voiries, cheminement
- ▶ Mettre en valeur les espaces publics par la lumière



RETISSER LES LIENS ENTRE LES QUARTIERS

- ▶ Améliorer l'accessibilité des services et espaces publics pour tous
- ▶ Traiter de façon qualitative et fonctionnelle les espaces publics
- ▶ Assurer des liaisons vers les équipements

OFFRIR UN HABITAT OUVERT À TOUTES LES FAMILLES ET À TOUTES LES GÉNÉRATIONS

Les modes et rythmes de vie, l'organisation sociale et les attentes en matière de logement évoluent (cursus étudiants, décohabitation, évolutions des familles, mutation professionnelle, arrivée sur le territoire, vieillissement, etc.).

Mais l'attractivité de la commune, c'est aussi sa capacité à mener le bien vivre ensemble : promouvoir la mixité sociale et générationnelle, renforcer la cohésion sociale sur tout le territoire et à toutes les échelles.

L'enjeu de Quimper est de prévoir une offre de

logements suffisante, diversifiée et de qualité, pour permettre à toutes les populations (tous les ménages, tous les revenus, tous les âges) de trouver un logement adapté à leurs aspirations et à leurs besoins, de pouvoir en changer selon les étapes de la vie. Et ce au sein de chaque quartier de Quimper, dans le parc ancien comme dans le parc neuf, en accession comme en location, en maison comme en collectif.

Il s'agit enfin de répartir l'objectif de mixité sociale par quartier, en cohérence avec les objectifs du Programme Local de l'Habitat.



ATTRIRER ET ACCUEILLIR UNE POPULATION DIVERSIFIÉE, NOTAMMENT DES JEUNES MÉNAGES

- ▶ Adapter le parc de logements aux évolutions de la composition des ménages et des attentes des habitants, notamment en :
 - > offrant des terrains à bâtir viabilisés dans des programmes d'ensemble cohérents et fonctionnels, en facilitant la réalisation de logements diversifiés notamment des produits d'accès à la propriété (location/accession...),
 - > permettant la réalisation de logements pour les familles,
 - > offrant des logements à prix abordable.
- ▶ Développer la production de logements locatifs sociaux dans les futures opérations d'aménagement à vocation d'habitation, en se fixant pour objectif 30% de la production neuve réalisée en locatif social fixé par la loi SRU
- ▶ Rechercher la proximité géographique entre logements, services et équipements en renforçant les centralités

RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION VIEILLISSANTE ET EN SITUATIONS DE HANDICAPS

- ▶ Favoriser la création et réhabilitation innovante et adaptée (types intermédiaires) des logements notamment dans le centre-ville et les coeurs de quartiers, à l'instar de programmes de mutation en résidences "senior" telle l'ancienne caserne des pompiers
- ▶ Permettre l'implantation d'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) répartis de manière équilibrée au sein des quartiers et adaptés à tous types de revenus
- ▶ Permettre la rénovation et l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap
- ▶ Développer un cadre de vie apaisé (zone 30, espaces verts,...)

LUTTER CONTRE LA VACANCE, L'HABITAT INDIGNE ET LA PAUPÉRISATION DE QUARTIERS CIBLÉS

- ▶ Viser une réduction du taux de vacance de 9,5% à 7,2%
- ▶ Réaliser une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur des secteurs ciblés (gare, route de Pont l'Abbé...) et le centre-ville
- ▶ Encourager les démarches de réhabilitation de logements locatifs aidés et à loyer conventionné
- ▶ Etre attentifs à suivre l'évolution des copropriétés privées, afin de prévenir et traiter les situations de dégradations et fragilités

ENTREPRENDRE LES MUTATIONS ET CRÉER DE NOUVEAUX QUARTIERS

En 2012, la ville de Quimper disposait de 37 053 logements dont 88% de résidences principales. Pour 2030, l'objectif est ambitieux : + 7 000 logements créés soit 500 logements par an.

Il est en effet impératif, pour s'adapter à l'évolution de la composition des ménages ainsi qu'à l'évolution des attentes des habitants, que cet objectif se

traduise par une offre diversifiée et innovante, tant dans sa localisation que dans ses formes urbaines et architecturales. La commune de Quimper engage ainsi la revitalisation de son centre-ville, poursuit les mutations engagées, entreprend de nouvelles mutations profondes et projette de véritables nouveaux quartiers.

RÉINVESTIR LE CENTRE-VILLE ET LES CŒURS DE QUARTIERS

- ▶ En saisissant les opportunités de mutation de grandes emprises foncières pour développer une nouvelle offre de logements : Gourmelen, ancienne caserne des pompiers au Cap Horn, finalisation du quartier du Grand Séminaire de Kerfeunteun, ...
- ▶ En mettant en œuvre ou terminant des opérations de renouvellement urbain sur les secteurs stratégiques : le centre-ville, le quartier de la gare et Kermoysan
- ▶ En favorisant chaque projet individuel de réinvestissement du centre-ville pour de l'habitat
- ▶ En encourageant la requalification de l'habitat à proximité de chacun des cœurs de quartiers

REQUALIFIER DES SITES INDUSTRIELS QUI N'EN ONT PLUS LES FONCTIONS

- ▶ L'Hippodrome : engager la mutation vers une mixité habitat/équipements de proximité d'une partie de ce grand secteur industriel et commercial tout en maintenant la dynamique économique du quartier
- ▶ Kervilou : faire de ce secteur un véritable nouveau cœur de quartier de l'ouest d'Ergué-Armel, liant et dynamisant les quartiers pavillonnaires voisins existants et le nouveau quartier de Linéostic

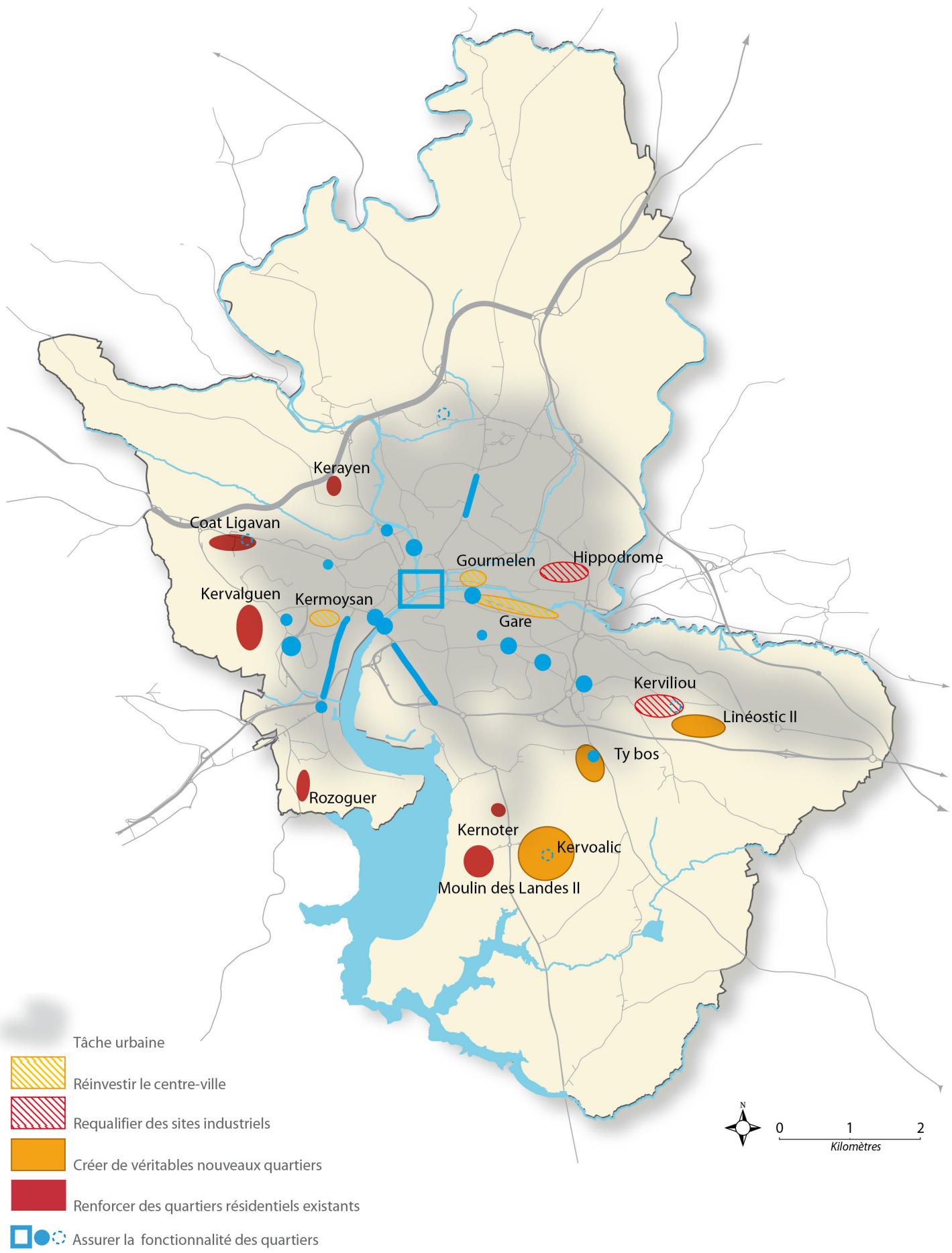
REFORCER DES QUARTIERS RÉSIDENTIELS EXISTANTS

- ▶ Kerayen, quartier pavillonnaire route de Guengat, dans l'enceinte du boulevard de la pointe du Van, en renforcement de la centralité du Moulin Vert
- ▶ Coat Ligavan, nouveau cœur de quartier mixant habitat et équipements de proximité en remplacement de l'équipement sportif déplacé à Créach Gwen et en lien avec le quartier de Prat Ar Rouz
- ▶ Rozoguer, quartier pavillonnaire finalisant Kerlagathu
- ▶ Kervalguen, ensemble d'habitats assurant une grande mixité urbaine, en renforcement du bourg de Penhars et connexions avec Kermoysan
- ▶ Kernoter et Moulin des Landes, poursuivant l'urbanisation au sud de la commune

CRÉER DE VÉRITABLES NOUVEAUX QUARTIERS, À FORTS POTENTIELS D'ACCUEILS ET DE FONCTIONNALITÉS

- ▶ Kervoallic (après analyse des contraintes environnementales)
- ▶ Ty Bos (dans le prolongement de la première tranche déjà réalisée)
- ▶ Linéostic (en achevant l'ensemble de l'opération en lien avec le cœur de quartier de Kevilou)

CARTE



AGIR POUR ENTREPRENDRE ET TRAVAILLER

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

QUIMPER

Avec plus de 43 000 emplois, Quimper entend renforcer son attractivité, sa position de Ville Préfecture, son statut de ville-centre du bassin de vie cornouaillais et de pôle économique breton.

L'organisation de son territoire, avec son économie industrielle (*notamment agro-alimentaire et textile*) et tertiaire, son agriculture, sa recherche, l'innovation, ses activités commerciales, ses équipements de santé, sa culture et sa vocation touristique (*le tout sous influence maritime*) sont autant d'atouts que Quimper veut valoriser pour dynamiser son attractivité.

POURSUIVRE LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE ET DE CRÉATION D'EMPLOIS SUR QUIMPER

Le renforcement de ses secteurs déjà dynamiques et le développement de secteurs à potentiel économique doivent permettre d'assurer un développement de l'emploi sur la ville de Quimper.

Tout en s'appuyant sur cette diversité économique et novatrice, Quimper souhaite ainsi conforter son rôle d'accueil pour toutes les activités qui recherchent des territoires fortement accessibles,

denses et riches de mixité urbaine.

Pour ce faire, le développement conserve un équilibre et une mixité en permettant d'une part que les activités existantes puissent se développer dans un cadre urbain qualitatif et d'autre part pour que de nouvelles initiatives puissent être accueillies.

ATTIRER LES ENTREPRENEURS ET DÉVELOPPER LES INITIATIVES ÉCONOMIQUES

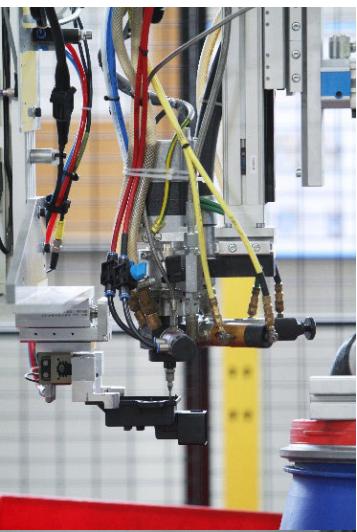
- ▶ Assurer l'accessibilité du territoire (confortement de l'aéroport Quimper Cornouaille, amélioration de la ligne TGV, ...)
- ▶ Favoriser un renouvellement et/ou une reconversion qualitative des zones d'activités existantes
- ▶ Anticiper les besoins des entreprises en foncier économique
- ▶ Favoriser l'accessibilité des zones d'activités et grands secteurs à vocations économiques
- ▶ Développer l'accès au numérique pour les entreprises (réseaux et services)
- ▶ Confirmer la vocation économique du port du Corniguel, améliorer son interface paysagère avec l'Odet et affirmer la spécificité maritime de Quimper en permettant aux activités nautiques ou liées à la mer de s'installer
- ▶ Développer le pôle de santé de Kerlic, au nord-est de la ville

ATTRIRER LES ENTREPRENEURS ET DÉVELOPPER LES INITIATIVES ÉCONOMIQUES

- ▶ Poursuivre la dynamique tertiaire par la promotion et mise en œuvre du triangle des entrepreneurs du quartier de la gare en lien avec la restructuration du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) et de la porte Est de la Cornouaille
- ▶ Consommation foncière future maximum pour les activités économiques de Quimper : 120 ha sur 14 ans
- ▶ Poursuivre le développement de grands secteurs économiques pour y anticiper l'accueil de nouvelles entreprises ou la relocation d'entreprises existantes notamment de grandes tailles : Kerdroniou/Kerjaouen, Coat Ollier/Ty Ru
- ▶ Travailler sur la vocation et qualité des zones d'activités : spécialisations, renouvellement et densification, mutualisations...
- ▶ Permettre le développement d'activités qualifiées à forte valeur ajoutée innovantes, permettant d'attirer des cadres des fonctions métropolitaines. L'accueil de ce type de compétences est vital pour assumer les fonctions de centralité et justifie d'élargir l'offre de surfaces professionnelles

RENFORCER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LES ACTIVITÉS DE FORMATION INITIALE ET CONTINUE, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION EN LIEN AVEC L'ÉCONOMIE LOCALE, comme les pôles de compétitivité (Valorial, Pôle Mer, Images et Réseaux, ...) et l'accueil d'entreprises innovantes au sein de la pépinière des innovations

ACCOMPAGNER LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS ET L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES FILIÈRES, en poursuivant la dynamique du cluster ialyx pour l'activité économique agro-alimentaire et le développement des activités numériques (labellisation French Tech...)



SE POSITIONNER COMME LE PIVOT DU COMMERCE CORNOUAILLAIS



Avec plus de 250 000 m² de surfaces commerciales, 1 550 commerces et une forte densité commerciale, Quimper bénéficie d'une offre marchande développée et diversifiée. Son éloignement d'autres pôles concurrentiels de même échelle lui permet en outre de capter une zone de chalandise dense et étendue et de rayonner sur l'ensemble du sud-Finistère.

Au premier rang de cet équipement commercial dense et attractif : le centre-ville de Quimper qui, fort de la présence de nombreuses enseignes, rayonne sur l'ensemble de la Cornouaille. Son aménagement doit être conçu pour accueillir quotidiennement habitants, actifs, touristes, usagers... Le dynamisme économique du centre-ville, son attractivité et son accessibilité en sont une priorité majeure du projet.

Complémentaire au centre-ville, la forte attractivité commerciale du territoire est liée à une large offre commerciale de détail structurée en deux formes :

- le commerce de centralités en cœur des quartiers et sur les axes urbains majeurs aux rayonnements plutôt locaux qui bénéficient aux habitants et usagers issus des flux routiers
- les grands secteurs d'équipements commerciaux, sur les grands axes et périphériques au centre urbain, qui attirent habitants, actifs et usagers des flux routiers.

Le commerce de gros et spécialisé (automobile...) se concentre quant à lui sur des secteurs bien identifiés (Guélen, Kernévez...).

Le projet s'oriente ainsi sur la reconquête de la vitalité du commerce au cœur de ville tout en respectant l'équilibre et la diversité de l'offre sur le territoire.

EQUILIBRER L'OFFRE COMMERCIALE SUR LE TERRITOIRE,
et l'adapter en fonction des besoins et caractéristiques de la zone de chalandise et
dont les vocations permettent de répondre aux besoins de toutes les catégories d'usagers

- ▶ Délimiter l'impantation commerciales en fonction des destinations et sous-destination (commerce de détail, commerce de gros...)
- ▶ Conditionner l'ouverture de nouvelles unités commerciales de détail dans les secteurs destinés principalement aux activités commerciales (périphériques)
- ▶ Garantir le maintien de la commercialité pour les commerces existants

**REFORCER LE DYNAMISME DES COMMERCES SUR LE CENTRE-VILLE
ET LES CENTRALITÉS**

- ▶ Pérenniser et poursuivre la reconquête commerciale du centre-ville de Quimper comme pôle commercial fondamental et d'envergure
- ▶ Lutter contre la vacance des locaux commerciaux en centre-ville (notamment à travers les actions de l'OPAH-RU)
- ▶ Concentrer l'offre de commerces à proximité de l'habitat, des équipements et d'une desserte en transports multimodaux
- ▶ Intégrer l'embellissement de la ville, des espaces publics et des enseignes pour la vitalité commerciale
- ▶ Permettre le développement de locaux ou la construction d'équipements de moyenne surface alimentaire de proximité, dans le centre-ville et proche de l'habitat

**FAVORISER LES MUTATIONS, OPTIMISATIONS ET AMÉNAGEMENTS
QUALITATIFS DES SECTEURS D'ACTIVITÉS COMMERCIALES ET ESPACES COMMERCIAUX PÉRI-PHÉRIQUES,** notamment en introduisant une meilleure intégration au reste de la ville (qualité paysagère des abords, accessibilité en transports en communs et modes doux, densification, etc...)

PRÉSERVER L'AGRICULTURE, L'HORTICULTURE ET LE MARAÎCHAGE PAR LA LIMITATION DE L'ÉTALEMENT URBAIN

Forte de près de 50 exploitations agricoles et plus de 2300 hectares de surfaces agricoles utiles, Quimper vit de l'agriculture et de son économie.

Cependant, force est de constater que le renouvellement des exploitants de Quimper peut se présenter aujourd'hui difficilement et que les perspectives de départ à la retraite sont nombreuses dans les années à venir. La question de la reprise des outils de production actuels se pose et ce, autant en filières animales qu'en maraîchage/horticulture. En outre, le risque de précarisation du lien au foncier existe notamment au moment de la transmission.

Les enjeux agricoles apparaissent donc de trois ordres sur la commune :

- un renouvellement à venir des exploitants rapide et massif ;
- des exploitations confrontées à la question de la préservation des secteurs de travail les plus intéressants du point de vue agronomique ;
- une filière en circuit court, en plein renouvellement, qui doit organiser sa relocalisation et diversifier ses débouchés pour pouvoir se maintenir ou se développer.

C'est pourquoi le devenir agricole est au cœur du projet de territoire. Le projet affiche en ce sens une meilleure gestion du développement urbain à travers la maîtrise de l'étalement urbain, la limitation de la consommation d'espace et la préservation des espaces naturels et agricoles.

PRÉSERVER UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE ET MAINTENIR UN POTENTIEL DE PRODUCTION AGRICOLE DU TERRITOIRE FORT, NÉCESSAIRE À UNE ÉCONOMIE AGRO-ALIMENTAIRE DYNAMIQUE

- ▶ Délimiter clairement les limites à l'urbanisation (notamment le boulevard de la pointe du Van au nord) afin de réduire la consommation d'espaces agricoles et donner une visibilité de long terme aux agriculteurs
- ▶ Préserver les unités agricoles existantes et les potentiels agronomiques des terres
- ▶ Identifier des espaces pérennes pour l'agriculture

SOUTENIR L'AGRICULTURE DE PROXIMITÉ

- ▶ Soutenir les sièges d'exploitations notamment maraîchères et horticoles en zone agricole et dans le tissu urbain, en particulier sur le secteur de Cuzon
- ▶ Favoriser l'accès aux sites maraîchers et horticoles notamment présents dans le tissus urbain par une lisibilité et une accessibilité satisfaisante



CULTIVER L'IDENTITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA CAPITALE DE LA CORNOUAILLE

Pour servir son ambition de véritable capitale de Cornouaille, Quimper s'attache à poursuivre l'embellissement de son cadre de vie, à valoriser la qualité de ses aménagements et à promouvoir ses équipements et événements de rayonnement et de renommée.

L'identité de Quimper est forte, plurielle, chargée d'histoire et de modernité. Tout en conservant sa dimension culturelle, patrimoniale, architecturale et paysagère, la ville a su évoluer et offrir des espaces publics et équipements de qualité, en centre-ville comme dans les quartiers.

L'espace public est multiple par sa forme : places, esplanades, rues, boulevards ou avenues, mais aussi jardins, squares, ou bord de rivière... Tous ces espaces, très différents, participent de façon importante au plaisir d'habiter en ville, mais aussi à l'image de la ville. C'est aussi un lieu d'échanges,

cette fonction sociale est prise en compte afin que les aménagements suscitent la convivialité. Dans cette démarche, les ambiances révélées par la composition urbaine comptent tout autant que l'aspect fonctionnel.

Le projet s'attache également à mettre en valeur et à assurer un dynamisme des grands équipements sur le territoire de Quimper. Cette dynamique s'accompagne de la notion d'épanouissement des habitants, notamment au travers du renforcement d'une offre sportive, culturelle, éducative et de loisir et de la qualité des espaces publics associés.

Cette identité ne serait enfin pas aussi renommée sans le tourisme et les efforts menés pour rendre le territoire si attractif et accueillant.

S'APPUYER SUR DES GRANDS ÉQUIPEMENTS POUR REVITALISER LE CENTRE-VILLE ET LES QUARTIERS

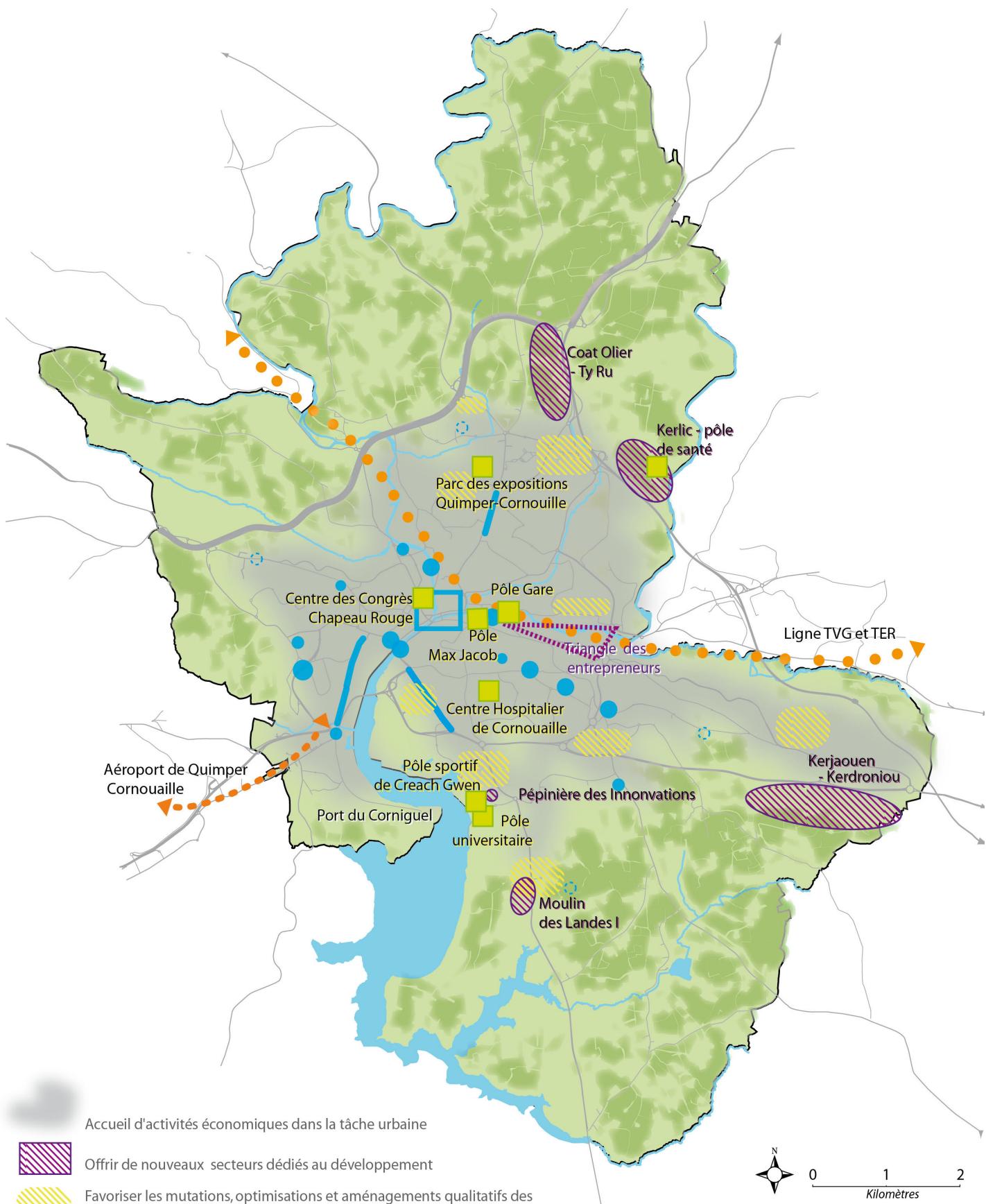
- ▶ Débuter la concrétisation du projet urbain autour de la gare, du PEM et de la porte Est de la Cornouaille
- ▶ Renforcer la pratique de rassemblement dans l'aménagement de la ville, notamment en intégrant une nouvelle salle des fêtes
- ▶ Offrir à la vie associative de nouvelles maisons des associations
- ▶ Donner lieu à des activités de recherches et développement nécessitant une disponibilité foncière à proximité de l'université et des entreprises
- ▶ Permettre le développement du pôle santé de Kerlic et d'équipements de santé de proximité.
- ▶ Valoriser les quartiers autour de grands équipements : médiathèque, théâtre de Cornouaille, centre des congrès, parc des expositions...
- ▶ Mettre en valeur les équipements culturels : théâtre de Cornouaille, Pôle Max Jacob...
- ▶ Implanter une nouvelle auberge de jeunesse

DÉVELOPPER LE TOURISME CULTUREL

- ▶ Promouvoir et renforcer le dynamisme du quartier de Locmaria en soutenant le développement des activités artisanales et touristiques
- ▶ Développer le tourisme vert et la dimension maritime de Quimper par la mise en valeur de l'eau dans la ville



CARTE



Accueil d'activités économiques dans la tâche urbaine

Offrir de nouveaux secteurs dédiés au développement

Favoriser les mutations, optimisations et aménagements qualitatifs des zones d'activités commerciales et espaces commerciaux périphériques

Renforcer le dynamisme des commerces sur le centre-ville et les centralités

Mener une politique de grands équipements

Maintenir un potentiel de production agricole du territoire fort

AGIR POUR UNE VILLE VERTE ET BLEUE

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

QUIMPER



Les rivières, parcs et jardins, milieux naturels, vallées encaissées et baie de l'Odet pénétrant au cœur de la ville, ... sont autant d'éléments qui participent à la qualité du cadre de vie de la commune.

L'accès aux espaces naturels et leur mise en valeur, la création d'espaces de loisirs compatibles avec le respect de l'environnement sont recherchés au sein d'une trame verte et bleue. Le développement modéré et réfléchi de la ville a permis de maintenir une harmonie entre ville et nature, que le projet entend renforcer et mettre en valeur.

INSCRIRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU CŒUR DU PROJET

Quimper entend inscrire les objectifs nationaux en matière de sobriété énergétique, de développement du mix-énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour s'adapter aux changements climatiques au cœur de son projet de territoire à l'horizon 2030.

Pour cela le projet vise à structurer le développement territorial, en agissant sur deux leviers majeurs : favoriser les ressources énergétiques locales et encourager la sobriété énergétique en particulier dans la construction. Soucieuse d'établir des formes urbaines plus économies en

espaces dans les nouvelles opérations de développement urbain et de renouvellement urbain, la ville de Quimper encourage en effet des formes urbaines et des dispositifs innovants et efficaces pour limiter la consommation d'énergie (bioclimatisme, intégration de panneaux photovoltaïques, réflexions sur un éclairage public économique en énergie, développement de réseaux de chaleur valorisant le potentiel de bois-énergie...). Elle encourage également la valorisation des énergies renouvelables locales (photovoltaïque, bois, méthanisation) de façon collective, via les réseaux de chaleur, mais aussi individuelle.

ENGAGER LA TRANSITION URBAINE "BAS CARBONE"

- ▶ Exploiter et mettre en valeur les ressources énergétiques locales : filières bois –énergie, projet photovoltaïque sur l'ancienne décharge de Kerjequel
- ▶ Encourager la valorisation énergétique : installation d'une unité de méthanisation au Guélen, chaufferies-bois avec extension en réseau de chaleur sur des équipements publics comme les piscines, valorisation du biogaz à la station d'épuration du Corniguel...

ENCOURAGER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

- ▶ Réhabiliter les parcs résidentiels et tertiaires : performance des constructions neuves, baisse des consommations, production décentralisée d'énergie renouvelable, réseaux de chaleurs...
- ▶ Gérer durablement le patrimoine municipal bâti (travaux d'économie d'énergie, rénovation du patrimoine, valorisation du potentiel foncier disponible...)
- ▶ Renforcer la compacité et performance des enveloppes foncières à travers des densités plus importantes et des formes urbaines optimisées intégrant également le végétal dans les opérations d'aménagement
- ▶ Favoriser la réutilisation des matériaux dans la construction

ÉCONOMISER LES RESSOURCES

Entre 2000 et 2016, 292 hectares ont été consommés par l'habitat (dont 51% en extension urbaine), représentant un rythme de 18 ha par an, et 236 hectares ont été consommés par les activités (dont 90% en extension urbaine), soit 14,5 ha par an.

Ainsi, de façon à préserver les terres agricoles et les espaces naturels, le projet retient un objectif sur 14 ans de :

160 ha pour le développement résidentiel, soit 11,4 ha par an dont 8 ha par an en extension

et de 120 ha pour le développement lié aux activités soit 8,5 ha par an.

L'eau, ressource fondamentale, est par ailleurs placée au cœur de toute politique de développement durable. Le projet protège cette ressource rare et fragile avec l'objectif de l'économiser.

METTRE EN COHÉRENCE LES CHOIX D'ORGANISATION SPATIALE ET LES OBJECTIFS DE MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET LE RESPECT DE LA SPÉCIFICITÉ AGRO-NATURELLE DU TERRITOIRE

- ▶ Fixer les limites d'urbanisation et phaser les nouvelles zones d'extension, notamment au nord et au sud en :
 - > préservant les unités agricoles, plus particulièrement au nord du boulevard de la pointe du Van,
 - > envisageant un développement futur à long terme par une véritable porte d'entrée végétale au sud de la ville et une intégration des contraintes physiques (vallées, bois...), comme une force et plus-value dans la conception des projets.

DÉFINIR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN QUI :

- ▶ Génère des pratiques respectueuses de l'eau dans les démarches d'aménagement, à travers :
 - > une gestion efficace de l'assainissement et des eaux pluviales,
 - > la limitation de l'imperméabilisation au sol et l'encouragement aux modes de gestion des eaux de pluie (préservation des talus et haies, gestion à la parcelle pour les constructions et opérations d'aménagement...),
 - > la sécurisation de l'approvisionnement et une alimentation en eau potable efficace (par les périmètres de captage...),
 - > récupération des eaux pluviales, eaux de nappes superficielles, infiltrations vers les nappes phréatiques lorsque cela est possible.
- ▶ Encourage la réduction des consommations d'eau et sa valorisation par la promotion d'installations domestiques et industrielles performantes...



PRÉVENIR LES RISQUES, NUISANCES ET POLLUTIONS



L'amélioration du cadre de vie passe également par des réponses à apporter sur la sécurité et la santé des habitants, la diminution des nuisances sonores, la qualité de l'air, la gestion des risques naturels et technologiques, la gestion des déchets...

Ainsi, le projet œuvre pour la sécurité des biens et des personnes, d'une part en n'aggravant pas les risques à travers les projets d'urbanisation dans les secteurs soumis notamment aux inondations et submersions, d'autre part en diminuant la vulnérabilité des biens existants.

Les autres risques naturels potentiels (sismique, radon...) sont identifiés sur le territoire et pris en compte dans les projets d'aménagement et de construction.

Par ailleurs, le projet s'engage, sur la base des documents existants (plan d'exposition au bruit, classement des infrastructures...), à limiter le nombre de personnes nouvelles exposées aux nuisances sonores et pollutions par la mise en œuvre d'aménagements adaptés.

GARANTIR LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS, DIMINUER LA VULNÉRABILITÉ ET PERMETTRE DES OCCUPATIONS DU SOL COMPATIBLES AVEC LA NATURE DES RISQUES CONNUX, PARTICULIÈREMENT LES RISQUES D'INONDATIONS ET DE SUBMERSIONS, NOTAMMENT :

- ▶ En intégrant au PLU les dispositions du Plan de Prévention du Risque Inondations et des zones exposées au risque de submersion marine
- ▶ Hormis pour la protection de zones fortement urbanisées, en préservant les zones d'expansion des crues et capacités de ralentissement des submersions marines
- ▶ En favorisant la sécurité des personnes, la réduction de la vulnérabilité , et les capacités d'évacuation à travers une attention particulière sur les projets de constructions en neuf comme en réhabilitation ou rénovation

ANTICIPER LES AMÉNAGEMENTS URBAINS EN PRENANT EN COMPTE L'EXPOSITION AU BRUIT (CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT,...)

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

- ▶ Favoriser les modes de déplacement peu ou pas polluants
- ▶ Poursuivre les actions de régulation de la vitesse dans les quartiers et le centre-ville
- ▶ Permettre l'utilisation d'énergies peu émissives en gaz à effets de serre favorables à la qualité de l'air

DÉFINIR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN QUI :

- ▶ Favorise la collecte et le tri des déchets et permette la diminution des tonnages de déchets verts
- ▶ Anticipe l'évolution et les besoins en matière d'équipements relatifs aux déchets
- ▶ Assure des espaces de transition entre les secteurs d'activités nuisibles (émettrices de nuisances sonores et/ou olfactives, d'un fort trafic routier,...) et les quartiers résidentiels

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL ET LA BIODIVERSITÉ

Sur ses 85 km², Quimper compte aujourd’hui encore plus de deux tiers de son territoire en espaces agricoles, naturels et forestiers ; sans compter sa structuration géographique autour de la confluence de ses trois rivières et de son entrée maritime par l’Odet en cœur de ville... De ces atouts exceptionnels, Quimper confirme sa volonté de protéger cette biodiversité et de favoriser la fonctionnalité écologique du territoire notamment par l’identification et la protection de la Trame Verte et Bleue. Composants structurels du paysage et cadre de vie quimpérois, l’eau et le végétal sont ainsi intégrés à tous les stades de la conception et déclinaison du projet qui vise à :

- préserver la biodiversité et le bon fonctionnement des écosystèmes notamment aquatiques. Bénéficiant d’une très grande richesse en termes de biodiversité et d’une imprégnation forte de nature dans le tissu urbain, le projet établit ainsi

sa trame verte et bleue et recherche à tisser le lien et organiser les interfaces entre les espaces, naturels comme en ville ;

- répondre aux aspirations de proximité exprimées par les habitants avec l’eau et la nature ;
- constituer un élément fort d’aménagement du territoire en référence à son histoire naturelle, historique et patrimoniale ;
- participer à l’amélioration de la qualité de l’air et de l’eau.

Quimper renforce ainsi sa pratique de longue date à l’amélioration de la qualité de ses espaces verts et naturels et à la reconquête des berges de ses rivières et cours d’eaux. Les espaces naturels, agricoles, le bocage et les sites d’intérêt paysager sont préservés pour leurs qualités propres et pour contribuer à valoriser cette qualité de vi(lle).

RÉAFFIRMER LA COMPOSANTE ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE PAR LA DÉFINITION ET LA PROTECTION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES : LA TRAME VERTE ET BLEUE

- ▶ Protéger et mettre en valeur les espaces naturels, agricoles et forestiers et le patrimoine naturel à fort intérêt écologique: le Stangala, baie de Kerogan, l’estuaire de l’Odet, le Moulin Roux, les rivières, les vallées, les tourbières, zones humides, ...
- ▶ Maintenir les corridors écologiques, et le cas échéant, les restaurer
- ▶ Lutter contre la fragmentation des espaces naturels en assurant la préservation des boisements et du maillage bocager

DIFFUSER LA NATURE ET LES ESPACES VERTS AU SEIN DE LA VILLE

- ▶ Recréer une véritable proximité paysagère et d’usage entre la ville, les rivières et la mer : en améliorant la visibilité des rivières et si possible, leurs berges, leur accessibilité dans la ville, en créant des accès, circulations, points de vue, mobilier urbain, ...
- ▶ Articuler les espaces de nature (parcs, jardins, squares, ...) de manière à créer un maillage au cœur de la ville en lien avec la trame verte et bleue
- ▶ Protéger et mettre en valeur la végétation riveraine des cours et plans d’eau, les berges, ...
- ▶ Préserver les zones humides en les restaurant, protégeant ou en faisant des éléments valorisants de l’aménagement des nouveaux quartiers

LA TRAME VERTE ET BLEUE informe sur les continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique.

LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, pour les espèces et les habitats naturels concernés. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité.

LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d’eau.
(Source : Centre des ressources de la Trame verte et bleue)



VALORISER LE PAYSAGE, LES VUES ET PERSPECTIVES

Outre son patrimoine bâti exceptionnel, la commune de Quimper bénéficie d'une grande variabilité des ambiances paysagères liée notamment au relief contrasté. Les caractéristiques géographiques ont ainsi fondé les choix d'implantation humaine (Locmaria, la cité médiévale et épiscopale) et ont contribué à renforcer l'identité du cœur de ville.

Les nombreuses vues en surplomb offrent des perspectives ouvertes sur la ville, son patrimoine remarquable et ses milieux naturels (coteaux et fonds de vallée).

Le projet dans ce cadre tend à préserver les perspectives majeures et les sites urbains patrimoniaux. Afin de promouvoir la qualité urbaine tant dans les espaces résidentiels que dans les sites d'activités, dans les quartiers existants que dans ceux en développement, il prévoit d'entretenir et d'améliorer la qualité des franges urbaines, des entrées du territoire et de valoriser et développer ses espaces de nature de ville de proximité autour de projets structurants favorisant l'accèsibilité à tous (espaces verts collectifs, parcours de liaisons douces...).

AFFIRMER LE CARACTÈRE PAYSAGER ET PATRIMONIAL DU TERRITOIRE COMME ÉLÉMENT STRUCTURANT DU CADRE DE VIE

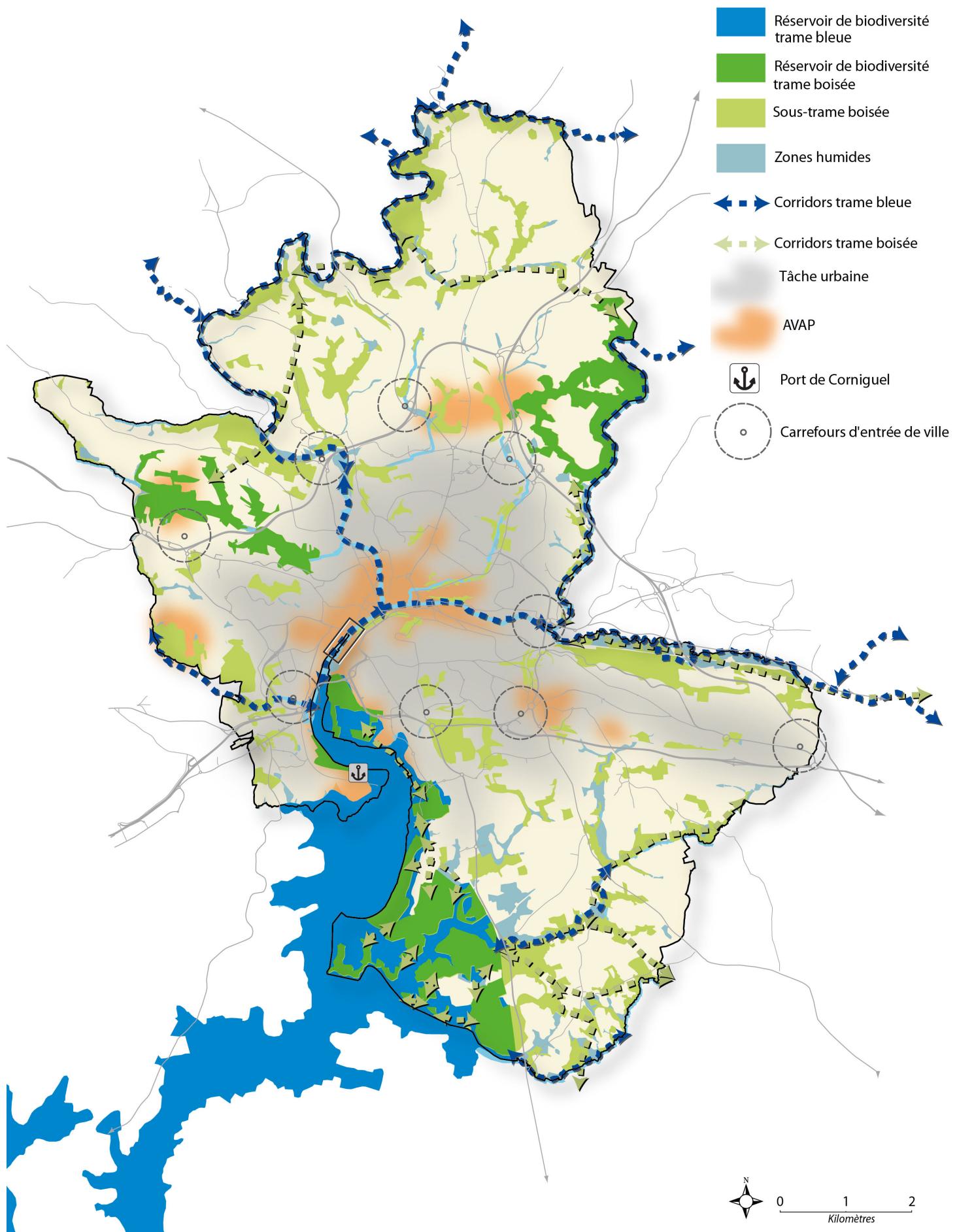
- ▶ Poursuivre la garantie de qualité architecturale et paysagère du bâti et des espaces publics dans le centre-ville, les centralités, autour des monuments historiques, des manoirs et des vallées en lien avec l'AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine)
- ▶ Valoriser le quartier de Locmaria, berceau historique de Quimper (patrimoine bâti et paysager, quartier économique et de vie, espaces publics de qualité...)
- ▶ Mettre en valeur les entrées de ville de Quimper, en particulier l'entrée Ouest à travers l'aménagement de la route de Douarnenez lors de l'urbanisation de Coat Ligavan, l'entrée Sud à travers l'aménagement de la route de Bénodet lors de l'urbanisation de Kernotter et Moulin des Landes, l'entrée Est en lien avec la requalification du secteur de la gare
- ▶ Prendre en compte, dès l'amont, l'aspect paysager dans tous les projets d'aménagement car il en constitue un élément structurant et permet de conjuguer embellissement et développement durable
- ▶ Améliorer la qualité des paysages des parcs d'activités
- ▶ Poursuivre le jalonnement des principaux jardins et espaces naturels et en particulier des jardins de grande qualité quimpérois (tels les labels "Jardin remarquable", "Ecosert" et "Route européenne des parcs et jardins en Bretagne", le Réseau EBHN (European Garden Heritage Network...))
- ▶ Améliorer la signalétique jardin et botanique

METTRE EN VALEUR L'EAU DANS TOUTES SES COMPOSANTES ET EN FAIRE L'ÉLÉMENT CONSTITUTIF DE L'ESPACE PUBLIC

- ▶ Affirmer le port du Corniguel comme porte d'entrée de l'agglomération tournée vers la mer
- ▶ Mieux signaler et valoriser la présence de l'eau, les rivières et entrée de la mer dans la ville

POURSUIVRE L'IMPLANTATION DE JARDINS FAMILIAUX ET DE JARDINS PARTAGÉS EN EXIGEANT DES PRATIQUES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

CARTE



AGIR POUR ACCÉDER ET MIEUX SE DÉPLACER DANS LA VILLE-CENTRE

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

QUIMPER

L'agglomération développe une politique économique des transports qui répond aux besoins de mobilité, intègre l'impact environnemental des déplacements et participe à la dynamisation du territoire. Le PLU de Quimper s'inscrit dans cet objectif. Afin de répondre aux besoins de mobilités en rendant le territoire plus accessible et plus agréable à tous, le projet affiche pour objectif de mettre en cohérence sa configuration et ses usagers.

FAIRE DE QUIMPER LA PORTE D'ENTRÉE DE LA CORNOUAILLE

L'arrivée de la ligne à grande vitesse en 2017 va progressivement transformer le quartier de la gare, renforcer l'accessibilité ferroviaire de l'agglomération et constituer une véritable opportunité pour l'ensemble de la Cornouaille pour gagner en attractivité et en rayonnement.

En partenariat avec Quimper communauté, l'Etat, la Région, le Conseil Départemental, la SNCF réseau, l'ambition est de restructurer le secteur de la gare et le pôle d'échanges pour le rendre plus accessible, adapté aux enjeux urbain et capacitaire.

Parallèlement, la pérennisation de l'aéroport est essentielle à l'accessibilité du territoire et à sa vitalité, notamment économique. Dans un contexte difficile, l'agglomération affiche son ambition de non seulement maintenir et même développer les liaisons aériennes mais également de permettre le développement d'activités complémentaires liées à l'aéronautique.

L'accès à la ville-centre est enfin assuré par un maillage routier efficace.

RESTRUCTURER LE QUARTIER DE LA GARE AUTOUR D'UN PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL MODERNE ET EFFICACE

- ▶ Adapter le pôle d'échanges à l'augmentation attendu du nombre de voyageurs
- ▶ Améliorer l'inter modalité entre les modes de déplacements
- ▶ Installer des services à la mobilité (parkings vélos sécurisés...)
- ▶ Proposer une offre de stationnement automobile adaptée au futur trafic et à l'évolution des pratiques
- ▶ Développer l'accueil des véhicules électriques
- ▶ Assurer son accessibilité par tous

PÉRENNISER L'AÉROPORT QUIMPER CORNOUAILLE, ÉQUIPEMENT DE PROXIMITÉ INDISPENSABLE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET VITAL À L'ATTRACTIVITÉ DE LA CORNOUAILLE

ARTICULER LE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE AVEC LA POLITIQUE DES TRANSPORTS ET DES DÉPLACEMENTS

La politique des déplacements est indissociable de l'organisation spatiale de la commune, de son développement résidentiel et économique, afin

de permettre à chacun de mieux se déplacer, dans des conditions efficaces, confortables, sûres et économies.



DÉVELOPPER L'URBANISATION (HABITAT, ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, ÉQUIPEMENTS) PERMETTANT UN MEILLEUR USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN

- ▶ Densifier l'habitat à proximité des lignes de transports publics
- ▶ Améliorer l'accessibilité aux équipements publics notamment au centre-ville
- ▶ Favoriser des points de centralisation ou des points de desserte multimodale (transports en commun, aires de covoiturage,...) à l'interface des communes limitrophes à Quimper
- ▶ Imposer des stationnements vélo en nombre suffisant dans les nouvelles constructions
- ▶ Adapter l'offre de stationnement selon les localisations et les usages (pavillonnaire, stationnement journalier dans le cadre des déplacements domicile/travail, touristique...)

DIMINUER LES NUISANCES SONORES AU SEIN DES QUARTIERS

- ▶ Hiérarchiser le maillage du réseau viaire
- ▶ Limiter ou réduire l'exposition au bruit par une organisation spatiale
- ▶ Conforter progressivement les secteurs de circulation apaisée dans les quartiers

FAVORISER L'ÉLECTRO-MOBILITÉ

- ▶ En lien avec Quimper communauté faire de Quimper un site pilote d'innovation en termes de mobilité électrique pour soutenir l'économie et favoriser les mobilités "décarbonnées"
- ▶ Favoriser le développement d'installations de recharge pour les véhicules électriques
- ▶ Développer des services innovants de mobilité



AMÉLIORER LA QUALITÉ DES MODES DE DÉPLACEMENTS ET L'ACCÈS AU CŒUR DE VILLE ET QUARTIERS



Favoriser l'accessibilité à la ville tout en induisant des comportements favorables à la mixité des usages de l'espace public et à la cohabitation des différents modes de déplacements, conciliant fonctions locales (commerces, riverains, services, etc.), accessibilité pour tous et relations sociales entre individus et proposant à tous les usagers des

espaces conviviaux et apaisés constitue un enjeu majeur du territoire.

L'ensemble des objectifs retenus ci-dessous ont ainsi notamment été intégrés dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation.

VALORISER LES CHEMINEMENTS PIÉTONS le long de l'Odet et sur la voie verte entre Quimper et Pluguffan

PROGRAMMER DES AMÉNAGEMENTS PIÉTONNIERS favorables à tous en cœur de ville et dans les centralités.

DÉVELOPPER UN RÉSEAU CONTINU CONFORTABLE ET SÉCURISÉ D'ITINÉRAIRES VÉLOS

DÉVELOPPER LES SERVICES VÉLOS (STATIONNEMENT SÉCURISÉ, JALONNEMENT DES ITINÉRAIRES...)

POURSUIVRE LES JALONNEMENTS PIÉTONS ET ROUTIERS/CYCLES

CONFORTER LES SECTEURS DE CIRCULATION APAISÉE

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES À MOBILITÉS RÉDUITES DANS LES ESPACES PUBLICS

FAVORISER LA MOBILITÉ, L'ACCESSIBILITÉ ET LA SÉCURITÉ DE TOUS LES USAGERS

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES DU TERRITOIRE

L'accès aux services numériques est l'un des éléments clés de l'attrait des territoires. Quimper et son agglomération poursuivent le développement du réseau Hermineo qui a déjà permis la desserte des entreprises et des services publics en fibre optique, ainsi que la desserte de l'ensemble du

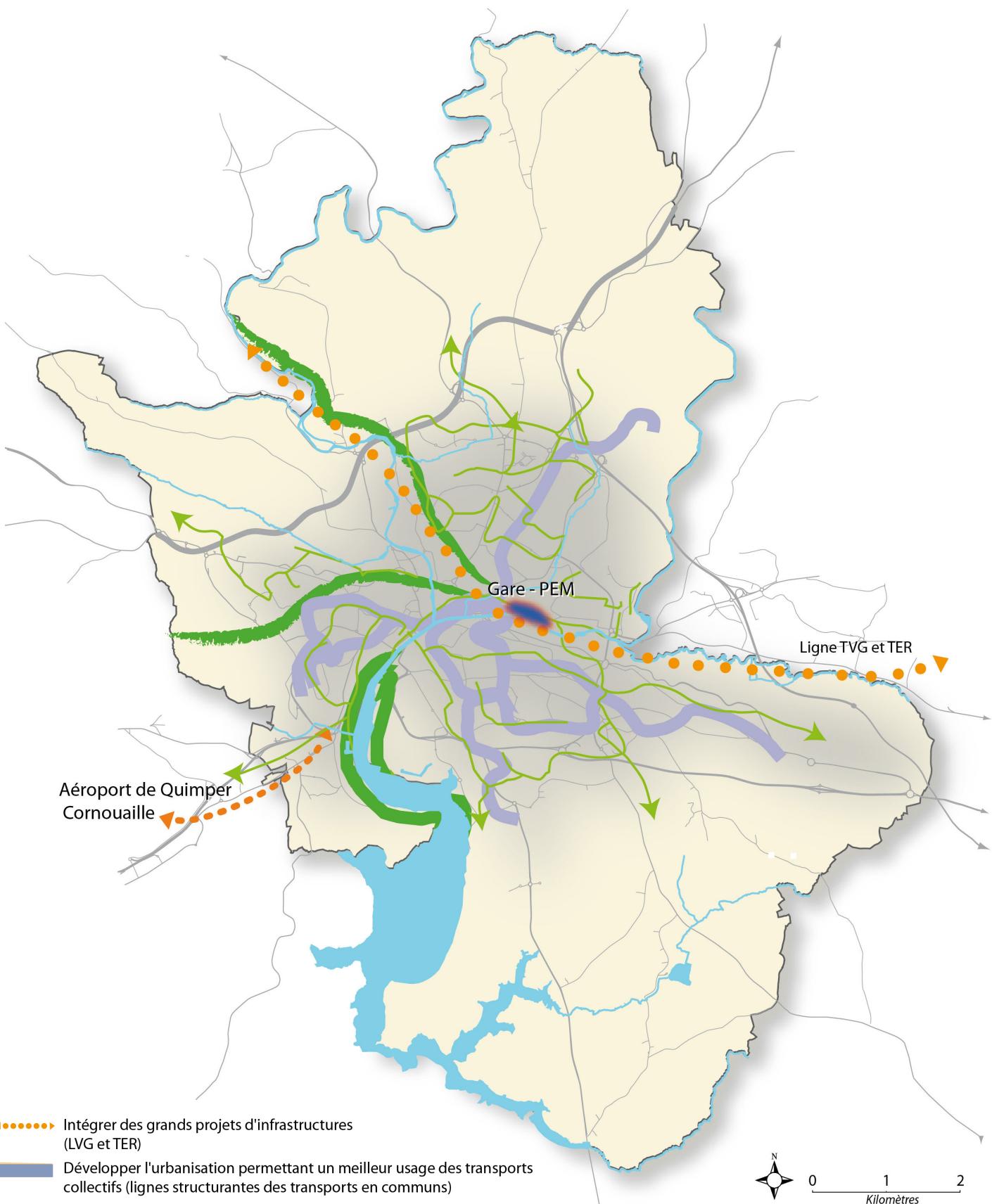
territoire en haut débit. L'enjeu du déploiement du très haut débit pour tous - entreprises, particuliers et services publics - fait figure d'objectif essentiel, notamment au regard de l'attractivité économique du territoire.

ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT DES RÉSEAUX DE FIBRE OPTIQUE AUPRÈS DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES

JOUER UN RÔLE DE NÉCESSAIRE VEILLE RÉGLEMENTAIRE quant à l'implantation, sur son territoire, des équipements correspondants, notamment des antennes relais

VEILLER À L'HARMONISATION DE LEUR IMPLANTATION, dans sa mission d'aménageur et dans la limite de ses compétences, notamment en permettant de garantir le passage des fourreaux dédiés aux communications électroniques dans les nouveaux secteurs à aménager.

CARTE



►►►►► Intégrer des grands projets d'infrastructures (LVG et TER)

■ Développer l'urbanisation permettant un meilleur usage des transports collectifs (lignes structurantes des transports en communs)

Améliorer la qualité des modes de déplacements :



Valoriser les cheminements doux



Développer un réseau continu d'itinéraire vélos



0 1 2
Kilomètres



Projet
d'aménagement
et de développement
durables

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

quimper.bzh

QUIMPER

AGIR POUR SA VI(LL)E



Direction du développement urbain
Hôtel de Ville et d'Agglomération

44, place Saint-Corentin

29000 Quimper

Tel 02 98 98 88 58

Fax 02 98 98 89 39

urbanisme@quimper.bzh ou

urbanisme@quimper-communaute.fr